

❖ Atelier 1 : « acteurs économiques et AFB : comment agir ensemble pour la biodiversité ? »

Contexte et déroulement

Atelier animé par Emmanuel Delannoy, gérant de la SCIC Institut INSPIRE, chargé d'une mission d'appui à la préfiguration sur la relation avec les acteurs économiques, assisté de Arnault Comiti (CCI France), Sandrine Bourgogne (CGPME), Denis Nass (FNSEA) et Claire Varret (EDF).

51 participants représentant les établissements intégrés, les collectivités, les associations, les acteurs économiques, le ministère et les services déconcentrés (DREAL) et autres EP, deux représentants citoyens.

Il est fait état d'un bon déroulement des ateliers, dans le respect de la méthode proposée, le cadre et le temps alloué permettant une expression de l'ensemble des participants avec un respect mutuel constaté. Le parcours a ainsi donné lieu à une grande richesse de propositions, dont la restitution faite en plénière n'a pu que donner une représentation partielle. La préparation a été très satisfaisante malgré le délai contraint et l'équipe d'animation a travaillé ensemble jusqu'à la restitution qui a été élaborée conjointement.

Constat partagé : quel est la situation de départ

Il ressort un premier constat, c'est que l'expression « acteurs économiques » regroupe une grande diversité de types d'acteurs, d'activité, de maturité dans la prise en compte de la biodiversité et donc de besoins et d'attentes. De même, la diversité des milieux (Mer, montagne, zones humides, etc...) et des contextes locaux nécessitera une approche contextualisée.

En parallèle, il est constaté une multiplicité d'acteurs, susceptible d'induire une déperdition d'énergie voire une perte de connaissance.

Un autre souhait largement partagé est de passer d'une vision actuelle, hélas assez répandue, de la biodiversité comme source de « contrainte », à une vision positive de la biodiversité, utile, support des activités économiques et opportunité d'innovation et de création de valeur. Cette nouvelle vision suppose la mise en évidence des interactions multiples entre les activités économiques et la biodiversité : impacts des activités, mais aussi dépendances, gestion des communs et partage des usages, etc. Une incitation fondée uniquement sur un appel à la responsabilisation, ou sur la réglementation ne suffit pas, il faudra aussi démontrer les bénéfices que peut apporter une bonne prise en compte de la biodiversité par les acteurs.

Globalement, à l'exception de quelques rares structures spécialisées, il est constaté l'absence de compétences naturalistes (biologie, écologie) dans les entreprises, ce qui induit un fort besoin de sensibilisation et d'explication des enjeux.

Dans le même temps, certains acteurs (notamment pêcheurs, agriculteurs et autres acteurs en « prise directe » avec la nature) sont détenteurs de savoirs empiriques pour lesquels ils sont en

attente d'une plus forte reconnaissance. Un lien avec les sciences participatives et la reconnaissance des savoirs traditionnels peut être envisagé.

De l'avis des participants, il ressort l'absence d'un lieu (ou du moins d'un lieu référent) de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques.

La question de la compensation a été évoquée dans chacun des groupes de travail, notamment pour regretter un manque d'information, parfois de régulation, et, de l'avis de certains participants, insuffisamment appliquée ou de façon parfois inadéquate.

Enfin, les réglementations relatives à l'eau et à la biodiversité sont perçues comme complexes et ne sont pas toujours bien connues ni appliquées (surtout PME et TPE)

Enjeu et attentes :

Il ressort des trois sous groupes de ce parcours thématique une grande quantité d'enjeux et d'attentes identifiées, certaines portant plus sur la forme et la nature des relations entre l'AFB et les acteurs économiques, d'autres sur le fond, en termes d'attentes vis-à-vis de l'agence.

Sur la forme, on relève notamment la question générale de la place des acteurs économiques au sein de la future agence, tant sur leur participation à la gouvernance (orientation générale et administration, format de l'écoute et de la concertation, etc.) que sur la façon dont les missions confiées par la loi à l'agence seront déclinées pour les acteurs économiques. D'autres participants soulignent aussi que, en retour, l'agence peut avoir des attentes vis-à-vis des acteurs, en terme d'engagements réciproques, et certains acteurs font valoir qu'il peuvent contribuer au fonctionnement de l'agence, ne serait-ce que par l'apport d'information ou le partage du retour d'expérience.

Un souhait assez largement partagé est que l'agence ne constitue pas un échelon supplémentaire (la formule « mille feuilles administratif » a pu être employée), n'entraîne pas de délais supplémentaires. Au contraire, il a été souhaité que l'agence contribue à faire en sorte que l'agence soit un accélérateur des procédures, des projets ou de l'innovation de l'innovation.

De nombreux acteurs insistent sur la nécessaire capacité d'écoute de l'agence, et sur l'efficacité de sa pédagogie et de sa communication. L'avis général est que les premiers mois de son activité vont être décisifs pour créer un climat de confiance et de réciprocité.

Sur le fond, les acteurs attendent que l'agence les aide à promouvoir une vision positive de la biodiversité et à diffuser une culture de l'innovation par la biodiversité et pour la biodiversité. Qu'elle rende accessible et fasse comprendre les enjeux de la biodiversité pour les entreprises, en mettant en évidence les « opportunités » de la biodiversité pour les acteurs économiques.

Il est souhaité qu'elle soit une enceinte d'écoute, de dialogue, d'appui technique et financier, qu'elle puisse contribuer à instaurer / maintenir un dialogue constructif entre acteurs

La demande générale est que l'agence soit dotée des moyens nécessaires à son fonctionnement, à ses actions, à ses interventions en soutien des projets, le tout dans un contexte de neutralité fiscale,

ce qui suppose une diversification de ses sources de financement et moyens d'intervention. On été notamment évoqué la possibilité d'une utilisation, pour partie, de l'argent de l'eau, d'autres acteurs évoquent le recours à une fiscalité affectée, ou encore à d'autres sources de financement (épargne règlementée ? Les points portant sur le financement étant ceux qui font le moins consensus parmi les acteurs économiques.

Sur les missions plus opérationnelles, ont été évoqué, sans hiérarchisation particulière, le besoin d'identifier et diffuser les indicateurs pertinents pour les entreprises, le besoin de clarifier le rôle de l'AFB sur la compensation : agit-elle en tant qu'arbitre, expert, instance de régulation ou de police, ou simplement comme un centre de ressources ? Une forte attente a été exprimée, dans chacun des sous groupes, sur une meilleure diffusion de l'information, des pratiques, des opérations de compensation et de l'offre disponible en la matière.

Le débat sur la nature des moyens à mettre en œuvre pour inciter les acteurs à agir (réglementation, normalisation, incitation, pédagogie) a mis en évidence des positions très divergentes. Certains acteurs, par souci d'économie, semblent plus enclins à des approches règlementaires ou normatives, d'autres privilégiant les instruments incitatifs, d'autres encore la pédagogie et le dialogue. Un consensus relatif fait apparaître un besoin de mieux faire connaître et expliquer la réglementation, et d'accompagner les acteurs, par l'exemple et la pédagogie pour les aider à l'appliquer.

Ont été aussi exprimés des attentes en termes d'accompagnement des agriculteurs dans le changement : pratiques alternatives, infrastructures écologiques, lutte biologique, etc.

Dans un des groupes, un intervenant a proposé une typologie de classification des acteurs :

- 1) Ceux qui vivent ou dépendent de la nature : dans ce cas, il s'agit de mettre en place des pratiques de gestion durable, éventuellement financées par des mécanismes de paiement pour préservation de services écosystémiques (PPSE),
- 2) Ceux qui consomment / détruisent de la nature : dans ce cas il s'agit d'appliquer pleinement la séquence éviter – réduire – compenser (ERC),
- 3) Ceux qui n'affectent ni de dépendent directement de la biodiversité, mais peuvent avoir une influence indirecte : dans ce cas il s'agit de diffuser les bonnes pratiques et de miser sur l'exemplarité et l'effet d'entraînement.

Autre attente exprimée par certains participants, la nécessité d'améliorer la reconnaissance des métiers de la biodiversité et de mieux structurer la filière des professionnels de la biodiversité (cf rapport du comité de domaine « biodiversité et services écosystémiques »)

Un souhait général est que l'agence puisse apporter une aide concrète à la mise en œuvre de projets favorables à la biodiversité, par un soutien administratif, une aide à la mise en relation des acteurs pour la constitution de groupements de réponses à des appels à projet, et qu'elle puisse faciliter l'utilisation des instruments financière (PIA, fonds européens), par un accompagnement méthodologique et / ou financier (garantie, cautionnement, etc.).

Enfin, les acteurs sectoriels du domaine maritime et de la pêche souhaitent que les spécificités de leurs secteurs et activités ne soient pas oubliées ou diluées dans la constitution de l'agence.

Grandes orientations :

Avant même le lancement de l'agence, il a été proposé par certains participants le lancement d'une large consultation dans les territoires, afin d'amorcer très vite une relation de proximité acteurs économiques sur le terrain.

Il est souhaité que l'agence propose une plateforme de dialogue et de concertation, s'appuyant pour cela sur ses déclinaisons territoriales. Il est souhaité que l'AFB incarne une agence d'état dotée d'une nouvelle culture de l'écoute.

Il est proposé que l'agence se dote de moyens de communication pour inciter les acteurs à agir :

- En mettant en valeur le savoir empirique des acteurs socio-économiques,
- En valorisant les expériences positives du terrain et en analysant le retour d'expérience
- En contribuant à la diffusion des connaissances et des informations auprès de tous les acteurs

Cette action serait à conduire dans le cadre d'un suivi régulier plutôt que de façon ponctuelle. Pour être plus facilement reçus et compris, les messages pourraient être co-construits avec les acteurs économiques, auxquels ils seraient destinés.

Il est attendu de l'agence qu'elle constitue rapidement un guichet unique, ou tout au moins un interlocuteur référent, facilement identifiable, tant au niveau des services centraux que de ses déclinaisons territoriales.

Une autre grande orientation suggérée serait que l'agence contribue à identifier et partager en amont les enjeux environnementaux, territoriaux et économiques, le plus en amont possible des projets de développement ou d'aménagement, pour contribuer à instaurer un climat de confiance et de partage des enjeux entre les acteurs pour un changement de culture. Cette approche favoriserait largement l'application privilégiée de l'évitement et de la réduction des impacts, évitant le recours à la compensation. Dans cet esprit, il s'agirait de construire des relations partenariales pour accompagner l'investissement et l'innovation des acteurs socio-économiques pour la biodiversité.

Il est aussi souhaité que les parcs (Parcs nationaux et PNR), reconnus par les participants comme des interlocuteurs de proximité compétents, soient renforcés dans leurs capacités d'actions et d'accompagnement des acteurs économiques.

Enfin, beaucoup voient dans l'AFB un acteur institutionnel capable de promouvoir une vision à long terme et de contribuer à l'élaboration de scénarios socioéconomiques sur la biodiversité, par le dialogue avec les acteurs.

Actions phares :

- Création d'un poste de délégué référent à l'économie au sein de l'AFB.
- Communiquer auprès du grand public sur les liens entre activités économiques et biodiversité et les leviers d'action du citoyen-consommateur (par exemple, à travers son alimentation, ses choix en matière de destination touristique, etc.)
- Déployer au niveau territorial des représentations de l'AFB, dans des « points info biodiversité » (qui peuvent être hébergées par des structures existantes comme des PNR)
- Mettre en place un principe d'engagement des acteurs avec des contrats d'objectifs, pour relancer et décliner opérationnellement la SNB

- Développer des opportunités de débouchés économiques, en valorisant les métiers et les savoirs faire des entreprises et des acteurs en matière de biodiversité
- Favoriser la diffusion des bonnes pratiques en alimentant la plateforme européenne « Business and Biodiversity »
- Mettre en œuvre une offre de formation continue professionnelle adaptée aux besoins très divers des secteurs et postes de travail
- Inciter les ministères concernés à renforcer le poids de la biodiversité dans les programmes de formations initiales, y compris sur les filières professionnelles et spécialisées
- Recenser les instruments existants sur le financement des programmes et actions favorables à la biodiversité, et mettre au point un service d'ingénierie financière au service des projets partenariaux multi-acteurs
- Accompagner financièrement les actions par des appels à projets ciblés
- Aider à intégrer les externalités environnementales (positives / négatives) dans les bilans des entreprises et/ ou leurs rapports extra-financiers
- Mettre au point et diffuser une Boite à outils : concertation, méthodes locales, étude d'impact type, contrat type (comme les contrats de rivière) pour renforcer les capacités des acteurs locaux
- Créer un centre de ressources et de partage d'expérience
- Construire et diffuser un annuaire des acteurs de la biodiversité
- Rassembler, cartographier et faciliter l'accès aux données naturalistes (Etat des milieux et du patrimoine)
- Recenser, cartographier et faciliter l'accès par une base de donnée central aux informations sur les opérations de compensation
- Créer une base de donnée des bonnes pratiques d'évitement de réduction et de compensation des impacts
- Rendre accessible une base de donnée sur l'offre accessible en matière d'opérateurs de compensation
- Donner une vue d'ensemble et apporter une cohérence des échelles territoriales et régionales (cohérence entre stratégies régionales, continuité territoriale, etc.)
- Animer l'élaboration participative de scénarios socio-économiques à moyen – long terme et diffuser les résultats afin d'alerter en amont sur les enjeux, favoriser une anticipation et un évitement des impacts, arbitrer en amont les tensions et conflits d'usage, etc.
- Lancer un animer un groupe de travail sur la professionnalisation, la reconnaissance et la labellisation des bureaux d'études, ainsi que sur l'harmonisation des pratiques (cahiers des charges, bonnes pratiques d'inventaire, diffusion des données, etc.)